

4- AFFAIRES FINANCIERES

➤ 4.1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Selon l'article R. 719-64 du code de l'éducation, le budget de l'Université "est élaboré sous l'autorité du président (...) conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement. A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés. Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget (...)".

Le Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne, dans sa séance du 15 septembre 2017, est donc invité à arrêter les orientations budgétaires qui permettront de lancer la construction du budget 2018 : dialogue budgétaire avec les composantes, campagne d'emplois 2018, élaboration du budget recherche et du budget formation sur lesquels un avis des commissions correspondantes du Conseil académique sera sollicité (séances des 17 et 24 octobre 2017) et élaboration du budget initial de l'établissement, qui sera soumis à la délibération du Conseil d'administration le 8 décembre 2017.

Afin de structurer ce débat, la Commission Finances de l'Université a été sollicitée pour émettre un certain nombre de propositions, qui ont été discutées et affinées par l'équipe présidentielle d'une part, par le conseil des directeurs de composantes d'autre part. Ces propositions tiennent compte :

- du projet d'établissement 2017-2020 ;
- d'une volonté politique de privilégier le « cœur de métier » de l'Université, à savoir la formation et la recherche ;
- de la situation financière de l'Université, telle qu'elle est connue à ce jour grâce aux comptes financiers 2016 des deux Universités cofondatrices de l'UCA et telle qu'elle est projetée dans le budget rectificatif 2017-1 validé le 30 juin 2017 ;
- des incertitudes planant sur les recettes – notamment sur le niveau de la charge de service public, dans un contexte de forte progression des effectifs étudiants.

Ces propositions peuvent être déclinées en cinq grands objectifs :

- Un budget respectueux des grands équilibres
 - Elaborer un budget économiquement soutenable, impliquant la responsabilisation de l'ensemble de la communauté universitaire.
 - Dégager un résultat positif sur la section de fonctionnement.
 - Limiter le prélèvement sur fonds de roulement aux opérations pluriannuelles déjà programmées.
 - Maintenir la masse salariale sous les 80 % du budget.
 - Réduire les dépenses de fonctionnement, de façon à ce qu'elles passent progressivement sous la barre des 15% des produits encaissables.
 - Augmenter la capacité d'autofinancement de l'Université.

- La maîtrise de la masse salariale, au service de nos missions
 - Conserver le potentiel scientifique et pédagogique de l'Université et maintenir, à l'échelle de l'Université, un nombre d'ETP constant d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.
 - Maintenir, à l'échelle de l'Université, le volume d'heures complémentaires et supplémentaires dans les enveloppes accordées à la rentrée 2017 – hors heures financées sur ressources propres générées, le coût de l'offre de formation de chaque composante étant susceptible d'évoluer selon l'évolution des effectifs étudiants et du potentiel d'enseignement de chacune d'entre elle
 - Maîtriser, dans un cadre économiquement soutenable, le montant global et la distribution des primes des enseignants et enseignants-chercheurs.
 - Mettre en œuvre un régime indemnitaire BIATSS économiquement soutenable.

- La réduction des dépenses de fonctionnement
 - Rationaliser le fonctionnement des services centraux et des fonctions supports dans les composantes et les laboratoires – et simplifier les procédures.
 - Conduire une politique d'achats volontariste notamment sur :
 - Les frais de déplacements liés aux missions,
 - Les frais de réceptions,
 - Les fournitures,
 - La reprographie,
 - Les dépenses informatiques.
 - Détecter et généraliser les pratiques économes.

- La restauration d'une capacité d'investissement, au service d'une politique maîtrisée
 - Poursuivre le plan pluriannuel immobilier de nos bâtiments dévolus dans le respect du PPI.
 - Sur le périmètre non dévolu : poursuivre les opérations de restructuration déjà engagées et ne pas engager de nouveaux programmes non financés.
 - Inscrire les projets d'investissement de l'établissement et de ses différents opérateurs (laboratoires, composantes) dans une logique de programmation pluriannuelle.

- La mise en œuvre d'une action visant au développement des recettes
 - Encourager la recherche de financement pour l'investissement pédagogique et scientifique et dégager des marges de manœuvre suffisantes afin d'accroître notre capacité d'investissement.
 - Encourager les projets et les actions à périmètre constant (formation continue, apprentissage, recherche contractuelle...) afin de développer nos ressources propres, avec des objectifs pluriannuels discutés dans le cadre du débat budgétaire.
 - Mettre en place une politique d'allocation des ressources propres incitatives pour les composantes et pour les laboratoires.
 - Travailler à la complémentarité et à l'optimisation des différentes sources de financement (Université, Fondation, I-SITE, CPER...).

Le Conseil d'administration est invité à débattre sur la base de ces propositions, en vue d'arrêter les grandes orientations qui structureront la construction du budget initial 2018 de l'Université Clermont Auvergne.